

## FICHE VOIRIE

**Commune : Walhain**

**Objet précis :**

- 1. Rénovation piste cyclable des rues Chèvequeue et Mogreto**
- 2. Création d'un accès à cette piste à hauteur du chemin du bois Bono +réfection des premiers mètres de ce chemin**

**N° de l'investissement: 01**

### 1. Description de la situation existante

- 1) Longueur de la voirie : 1,8 km
- 2) Profil de la voirie :
  - Largeur de façade à façade : s.o.
  - Trottoir(s) : 0
  - Largeur du/des trottoir(s) : s.o.
  - Présence de stationnement : s.o.
  - Localisation du stationnement : s.o.
  - Présence d'aménagement cyclable (hors voirie/en voirie) : Oui
  - Largeur de l'aménagement cyclable : 1,20 m
  - Présence de stationnement vélo : non.
  - Nombre de voies de circulation : 2 + PCS unidirectionnel
- 3) Niveau de dégradation de la voirie (illustrer par des photos) :  
s.o.
- 4) Niveau de dégradation de l'aménagement cyclable, si existant :

La piste cyclable est réalisée à l'aide de dalles de béton successives. A plusieurs endroits, on peut observer des soulèvements de dalles de béton. Ceci crée une discontinuité des dalles avec un caractère de dangerosité.

- 5) Etes-vous propriétaire, avez-vous un droit de jouissance ou un accord du propriétaire qui s'engage à maintenir l'aménagement en l'état pour une durée de 15 ans ?

Oui, la PCS est communale ainsi que l'accotement qu'il est prévu d'aménager pour permettre la traversée de la chaussée ver le Chemin du Bois Bono, ainsi que la Rue Chèvequeue qui est traversée.

### 2. Contextualisation et objectifs des travaux en lien avec la stratégie de développement du vélo utilitaire

- 1) L'aménagement induit-il une altération de l'espace destiné aux piétons et PMR, une dégradation des itinéraires piétons ? (Principe STOP)

Non

- 2) Qu'est-ce qui justifie cet aménagement ? Quel est le niveau de priorité dans le cadre de la mise en œuvre du réseau cyclable utilitaire communal ? Quels sont les objectifs poursuivis ?

Cet axe est un axe Est- Ouest primordial sur la commune. La discontinuité des dalles en béton crée de la dangerosité. Nous souhaiterions pouvoir réparer les 4 à 5 endroits problématiques en retirant les dalles déchaussées et en recoulant un nouveau béton. Le Chemin du Bois Bono est quant à lui un axe en F99C qu'il convient de pouvoir relier à la PCS existante.

- 3) L'aménagement s'inscrit-il dans le schéma directeur cyclable régional ? (voir : <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/9ede3fbf-5b30-43a3-9370-4efd058131eb.html>)

Non.

- 4) Votre commune dispose-t-elle d'un PCM ou de toute autre étude stratégique (Plan cyclable, Etude de corridors cyclables...) ? Si oui, date de finalisation ?

Oui, un plan cyclable (2011-2015) a été réalisé lors du premier projet Wallonie Cyclable. Il a été approuvé par le Conseil communal de Walhain le 19 septembre 2011.

- 5) Si oui à la question 4) : un réseau cyclable utilitaire a-t-il été défini dans le cadre du PCM ou de toute autre étude stratégique ?

Oui, un réseau cyclable a été défini lors du premier projet Wallonie cyclable et précisé dans le cadre de la candidature au projet Wallonie cyclable 2 (voir réseau cyclable global projeté).

- 6) Si oui à la question 5) : l'aménagement s'inscrit-il dans le réseau cyclable utilitaire en question ?

La rue Chèvequeue fait partie du réseau cyclable primaire identifié. Non, concernant le Chemin du Bois Bono. Les tronçons font partie du réseau des points nœuds.

- 7) Si non à la question 6) : l'aménagement permet-il l'accès à un pôle générateur de déplacements ou relie-t-il deux pôles ?

La Rue Chèvequeue permet de relier le village de Walhain à la Nationale 4 puis au village de Perbais et à la Gare de Chastre. Le Chemin du Bois Bono permet de rejoindre le village de Nil depuis Perbais et la sortie du village de Walhain.

- 8) Si non à la question 6) :

- Est-ce l'itinéraire le plus rapide/direct ? Si non, justifiez

Oui.

- Est-ce que cet aménagement permet d'assurer des liaisons complètes et continues entre pôles générateurs de déplacements ? Si non, quels sont les chaînons manquants ?

Oui, entre Walhain et le nœud multimodal de la N4. Dans un seul sens, depuis la sortie de Perbais jusqu'à Walhain.

- L'itinéraire se situe-t-il dans un cadre agréable ? Si non, pouvez-vous préciser si des aménagements augmenteront le caractère agréable et la convivialité du cheminement ?

Si la route est bordée de champs, l'itinéraire n'en est pas moins désagréable sur la chaussée en raison d'une circulation assez importante aux heures de pointe. Le déplacement sur la piste cyclable est plutôt agréable, celle-ci étant protégée de la chaussée par une ligne d'arbres.

## Description des travaux proposés

1) Type d'aménagement, largeur, dans les 2 sens ? dans un sens ? , revêtement envisagé ?

Retrait et remplacement des dalles en béton déchaussées sur la PCS.

Réalisation d'un plan incliné en béton pour l'accès à la piste cyclable et marquage de la traversée de la rue Chèvequeue avec pose de signalisation verticale à destination des automobilistes.

Réfection des 15 premiers mètres du Chemin du Bois Bono avec un raclage – pose.

2) Justification du type d'aménagement choisi au regard de la fiche 39 « Quel aménagement cyclable choisir ? »

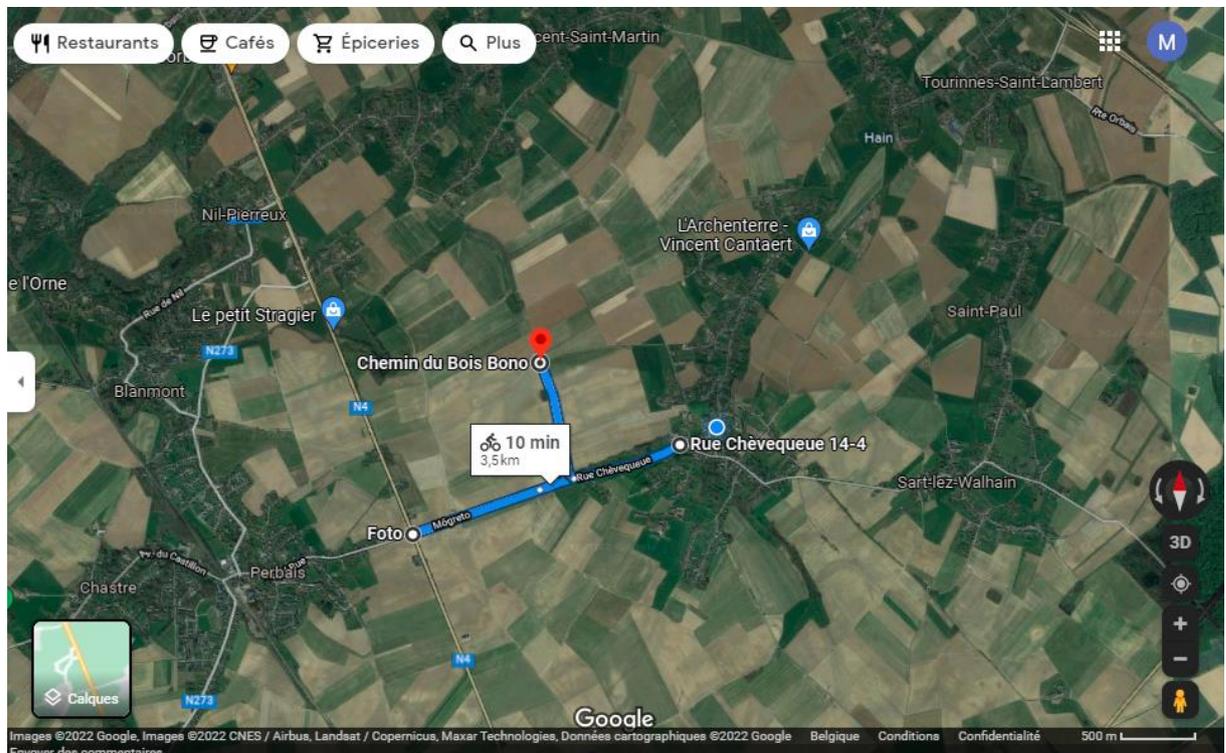
s.o.

## 3. Description du profil de la voirie après aménagement

Inchangé.

## 4. Annexes à joindre :

- Plan de localisation



- Photos des lieux

Piste cyclable séparée



Une des dalles de béton déchaussée sur la piste cyclable séparée



Liaison vers le Chemin du Bois Bono





Etat de dégradation de l'entrée du Chemin du Bois Bono



- Plan de l'aménagement envisagé
- Représentation schématique du profil de la voirie en situation existante
- Représentation schématique du profil de la voirie en situation projetée

## ESTIMATION

Aménagement cyclable	Unité	Q.P.	P.U. en €	Sommes des travaux en €
- démolitions sélectives et déblais	prix global			
- sous-fondation	m <sup>2</sup>			
- fondation	m <sup>2</sup>			
- revêtement (réparation PCS + traversée herbeuse actuelle)	m <sup>2</sup>	30	250 €	7500 €
- revêtement (réfection Chemin Bono)	m <sup>2</sup>	50	28 €	1400 €
- éléments linéaires	mct			
- marquage	m <sup>2</sup>	2,22	45 €	100 €
Lignes blanches (PCM)	m <sup>2</sup>	25	40 €	1000 €
Couleur tout du long				
- stationnement vélo	p			
- signalisation verticale	p			
- divers (à préciser):.....	prix global			
<b>TOTAL hors T.V.A.</b>				<b>10.000 €</b>

<b>VOIRIE (aménagements qui ne sont pas au droit des aménagements cyclables)</b>	Unité	Q.P.	P.U. en €	Sommes des travaux en €
- démolitions sélectives et déblais	prix global			
- sous-fondation	m <sup>2</sup>			
- fondation	m <sup>2</sup>			
- revêtement (type .....)	m <sup>2</sup>			
- trottoirs	m <sup>2</sup>			
- éléments linéaires	mct			
marquage				
Signalisation verticale (signaler la traversée aux automobilistes)	p	2	150 €	300 €
Eclairage public				
Mobilier urbain				
- avaloirs (avec raccordements)	p			
- divers (à préciser): .....	prix global			

**TOTAL hors T.V.A. \*(3)****300 €***\* : à reporter dans la colonne (3) du récapitulatif du plan d'investissement*

<b>AMENAGEMENT DE SECURITE</b>	<b>Estimation</b>	<b>Sommes des travaux en €</b>
- plateaux surélevés		
- coussins berlinois		
- dévoiement		
- rétrécissement		
- dos d'âne		
- autre: .....		
	<b>TOTAL hors T.V.A.</b>	

<b>Total travaux hors T.V.A.</b>	<b>10.300 €</b>
<b>Frais d'études (maximum 5 %)</b>	<b>/</b>
<b>Coût total hors T.V.A.</b>	<b>10.300 €</b>
<b>T.V.A. 21 %</b>	<b>2163 €</b>
<b>COÛT GLOBAL T.V.A. comprise* (2)</b>	<b>12.463 €</b>

*\* à reporter dans la colonne (2) du récapitulatif du plan d'investissement*